

26E146_50_CCTP_Annexe 2_Lot 3

Tableau de prise en charge des transports au regard de l'article 80 de la LFSS

TRANSPORT	DEPART	ARRIVEE	PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT
Pour transfert définitif d'un patient hospitalisé	CHAI	MCO-SSR-PSY etc.	CHAI
Entre 2 établissements de même activité	CHAI	Etablissement PSY	CHAI
En lien avec une permission à visée thérapeutique (moins de 48h)	CHAI	Domicile ou EHPAD	CHAI
En lien avec une permission à visée thérapeutique (moins de 48h)	Domicile ou EHPAD	CHAI	CHAI
Vers une structure libérale ou centre de santé (moins de 48h)	CHAI	Cabinet médical	CHAI
Vers une structure de dialyse hors centre	CHAI	Structure de dialyse hors centre	CHAI
Pour une séance de chimio, de dialyse en centre ou de radiothérapie	CHAI	Etablissement B (exemple CHU)	CHAI
Entre 2 établissements de champ d'activité différent	SSR	CHAI	SSR (ou CPAM selon contexte)
Avec recours d'un bateau/avion	CHAI	Etablissement B	CPAM
D'un patient non hospitalisé	URGENCE	CHAI	CPAM
Dans le cadre de l'AMU (SAMU)	CHAI	CHU	CPAM
Dans le cadre d'une HDJ	CHAI	Domicile	CPAM
Dans le cadre d'une HDJ	Domicile	CHAI	CPAM
Depuis ou vers une EHPAD pour une sortie ou entrée définitive	EHPAD	CHAI	CPAM
Depuis ou vers une EHPAD pour une sortie ou entrée définitive	CHAI	EHPAD	CPAM
Depuis ou vers un USLD pour une sortie ou entrée définitive	USLD	CHAI	CPAM
Depuis ou vers un USLD pour une sortie ou entrée définitive	CHAI	USLD	CPAM
Depuis ou vers un domicile pour une sortie ou entrée définitive	Domicile	CHAI	CPAM
Depuis ou vers un domicile pour une sortie ou entrée définitive	CHAI	Domicile	CPAM

SSR = Soins de suite et de réadaptation

EHPAD = Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

USLD = Unité de soins de longue durée